

## **Procès-Verbal du conseil municipal du 07 décembre 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 novembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **PRÉSENTS :**

Patrick JACQUOT, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Sébastien CHANEL, Adélaïde JACQUOT, Michel VENEL, Pierre BELSOT, Laetitia PRINCE, Jérôme FAIVRE, Serge VILLET, Sandrine KEDZIORA,

**EXCUSE(E)(S) :** Valérie BOISSON, Isabelle SCARABOTTO,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

### 1 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prévoir des transferts de crédits sur le BP 2023 pour assumer les dépenses communales.

*Le conseil municipal vote ces transferts de crédits.*

### 2 – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle 2023

*Le conseil municipal accepte de mettre à jour la délibération N° 2023.28 en précisant les montants possibles de prime selon le décret N° 2023.1006.*

### 3 – Travaux magasin VIVAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de Mme ROUCHAUSSE gérante du VIVAL qui doit changer d'enseigne en janvier 2024.

Des devis sont à demander pour cette rénovation électrique.

*Le conseil municipal accepte de prendre en charge 3 100.00 € sur le devis correspondant au tableau électrique et au changement d'éclairage LED.*

### 4 – Maison LESOURD

Le Maire rappelle la maison LESOURD nécessite un certain nombre de rénovations. Pour ce faire un diagnostic a été demandé.

*Le conseil municipal accepte le devis de Créative Bat d'un montant de 2 500.00 € H.T. pour faire le bilan des travaux à faire.*

## 5 – Parking école

Le maire informe les conseillers que la subvention DETR sera refusée si des enrobés sont prévus sur le parking de l'école.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 30.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)